



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2015_CCPG_T_001_Réhabilitation logements rue de la Paix

Objet : Travaux pour la réhabilitation des logements rue de la Paix

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations de réhabilitation des trois logements de l'immeuble communautaire 12 rue de la Paix.

Le présent marché est à procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte deux lots :

- Lot N°1 : Peintures et divers
- Lot N°2 : Electricité, plomberie et divers.

I. Les clauses techniques

I.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service des bâtiments et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement dégagé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des travaux ;
- le maintien du clos des locaux ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords avant livraison à charge du lot N°1

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur.

Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux avis du CSTB.

Le détail des prestations à réaliser figure au chapitre 1.3 ci-dessous : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

Le délai de réalisation des prestations ainsi que le phasage des opérations seront précisées par le soumissionnaire lors de la remise de son offre. **Le maître d'ouvrage souhaite que l'ensemble des prestations soient réalisées dans un délai de six semaines.**

Les interventions seront programmées en concertation avec le responsable des bâtiments de la Communauté de Communes.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique détaillé qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

L'entreprise fournira un dossier technique de récolement après réalisation. Ce dossier comprendra notamment les fiches techniques détaillées, les plans, les schémas électriques et les préconisations d'entretien et de maintenance.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des caractéristiques demandées et pour parvenir aux objectifs du présent marché.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

Le soumissionnaire précisera les termes des garanties qu'il propose.

I.3 Description des ouvrages

I.3.1 Lot N°1 : peintures et divers

CAGE D'ESCALIER

Ensemble des murs, plafonds mise en peinture comprenant lessivage, rebouchages et 2 couches de peinture
Consolidation de la rampe.
Changement poignée de la porte d'entrée
Décapage de l'escalier

LOGEMENT REZ DE CHAUSSEE

Reprise des fissures à l'angle du plafond et des murs extérieurs dans la chambre,
Pose de cornières d'angle embrasure de la chambre,
Réfection coffre SdB + fissures,

LOGEMENT 1^{er} ETAGE

Réfection des peintures de l'ensemble du logement, comprenant lessivage, rebouchages et 2 couches de peinture
Pose de cornières d'angle embrasure de la chambre,
Remplacement revêtement de sol comprenant dépose de l'existant, grattage, ponçage, ragréage et pose d'un revêtement gamme standard

LOGEMENT 2^{ème} ETAGE

Réfection des peintures de l'ensemble du logement, comprenant lessivage, rebouchages et 2 couches de peinture
Changement porte d'entrée,
Pose de cornières d'angle embrasure de la chambre,
Remplacement revêtement de sol comprenant dépose de l'existant, grattage, ponçage, ragréage et pose d'un revêtement gamme standard
Vernir fenêtre de toit

EXTERIEUR

Ravalement du bâtiment comprenant toutes sujétions d'échafaudage, échelles et nacelle, lavage haute pression murs peints et pierres, reprise des fissures, mise en peinture une couche d'accrochage et une couche de finition

I.3.2 Lot N°2 : électricité, plomberie et divers

CAGE D'ESCALIER

Remplacement du caisson VMC,
Remplacement des bouches d'extraction

LOGEMENT REZ DE CHAUSSEE

Pose des éléments de cuisine fournis,
Remplacement de la réglette éclairage du coin cuisine,
Remplacement abattant WC,
Pose flexible de douche,

Pose d'un rideau de douche,
Pose d'un hublot d'éclairage dans le placard,
Remplacement des grilles de ventilation,
Pose d'un détecteur de fumées.
Remplacement des plafonniers

LOGEMENT 1^{er} ETAGE

Pose des éléments de cuisine fournis,
Remplacement de la réglette éclairage du coin cuisine,
Remplacement abattant WC,
Pose flexible de douche,
Pose d'un rideau de douche,
Remplacement des grilles de ventilation,
Pose d'un détecteur de fumées.
Remplacement des plafonniers

LOGEMENT 2^{ème} ETAGE

Pose des éléments de cuisine fournis,
Remplacement de la réglette éclairage du coin cuisine,
Remplacement abattant WC,
Pose flexible de douche + rideau,
Remplacement des grilles de ventilation,
Pose d'un détecteur de fumées.
Remplacement des plafonniers

I. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Communauté de Communes du Pays Glazik
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :
Mr Eric Le Goff – 06 70 31 94 52
- Coordonnées du responsable des Bâtiments :
Mr Erwan Gourmelon 06 89 81 91 14
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60 %
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	40 %

Critère prix noté sur 60 points :

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $60 \times (Y1/Y)$, dans laquelle 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (60).

□ **Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Appréciation et Notation de la valeur technique et de ses sous-critères	6 niveaux d'appréciation	Sous-critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **Mercredi 06 mai 2015 à 12 heures** A :

Communauté de Communes du Pays Glazik
Service des Marchés
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2015_CCPG_T_001_Réhabilitation des logements rue de la paix »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP,
 - Le devis estimatif détaillé à fournir obligatoirement par le candidat,
 - Le CCAG Travaux (à ne pas fournir),
 - un « **mémoire technique** » pièce obligatoire comprenant :
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les fiches techniques des fournitures,
 - La note méthodologique précisant les moyens et les choix techniques que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
 - Les délais et la planification proposés,
- (le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)
- DC 1 – DC 2
 - NOTI2
 - Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera en une seule fois sur présentation de facture. Le règlement sera réalisé sur la base du détail des prix proposé par le candidat dans son devis.

II. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

LOT N°

Proposition de délai de réalisation des travaux	
--	--

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.
L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire est égale à :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.
Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature du candidat

A

Le

III. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de
..... pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le Président,

Le

J. Hubert PETILLON.